

C'est maintenant le contribuable canadien qui va devoir payer la note des imprudences commises par ces gens-là. Et nous n'avons pas encore les réponses. Nous ne savons pas à qui est destiné tout cet argent de rescapage qu'on nous demande. Nous ne connaissons pas encore dans quelle mesure les opérations californiennes de la Banque Commerciale du Canada ont conduit à son effondrement. Ce que nous savons, c'est que la Banque Commerciale du Canada a envoyé beaucoup d'argent à sa prétendue filiale, à cette banque qu'elle avait achetée en Californie, mais on se demande encore où était la maison mère et où était la filiale. En fait, dans quelle mesure n'est-ce pas la Banque Commerciale du Canada qui faisait office de succursale et qui a épongé les pertes d'une banque californienne?

Le gouvernement progressiste-conservateur a agi de façon beaucoup trop précipitée quand il a pris la décision initiale de renflouer l'affaire. Il n'avait pas de renseignements suffisants en mars, quand il a pris cette décision. Il a compté en se fiant à sa bonne étoile que les chiffres qu'on lui avait donnés sur la rentabilité à long terme de cette banque se révéleraient exacts. Cependant, la réalité malheureuse qui a éclaté au cours de l'été, c'est que les problèmes de la Banque Commerciale du Canada étaient beaucoup plus profonds que ce qu'on en avait dit jusque-là. Il est certain qu'il revenait au gouvernement, au moment du renflouage, de contrôler la rentabilité à long terme de cette banque, mais il a pris ses vœux pour des réalités, et c'est ce qui lui a fait croire à la possibilité d'un redressement qui aurait permis de rendre à la banque sa solvabilité et sa rentabilité.

● (1240)

Il faut se demander pourquoi on n'a pas envisagé à l'époque une fusion avec une banque à charte, au lieu de se précipiter dans cette opération de renflouage qui se révèle maintenant extrêmement coûteuse pour le contribuable canadien. Il faut se demander quelle sorte de trouble de la personnalité du premier ministre (M. Mulroney) a pu jouer dans tout cela. Peut-être que le premier ministre n'appréciait pas de perdre la face en laissant une banque faire faillite sous un gouvernement conservateur, alors que le secteur bancaire avait été sain pendant si longtemps. Il ne voulait peut-être pas que cette faillite dépare le tableau de ses réalisations. C'est peut-être pour cela que l'on a procédé hâtivement à ce renflouage, au lieu d'analyser les diverses possibilités et de parvenir à une solution qui, à long terme, aurait peut-être été bonne. Nous ne savons pas s'il était possible de trouver une telle solution, mais nous savons que la décision a été prise précipitamment.

Il subsiste des questions au sujet des entretiens entre le ministre des Finances (M. Wilson) et les dirigeants des grandes banques à charte. Nous avons entendu dire que les banques recevaient des renseignements qui les ont incitées à retirer leur argent. Nous savons, en tout cas, que ce sont principalement les banques qui ont retiré leurs dépôts de la Banque Commerciale, lorsqu'elles ont commencé à se rendre compte que le renflouage avait été une erreur, un expédient et que, tôt ou tard, il faudrait faire face aux réalités.

Si l'on analyse les montants déposés à la Banque commerciale, on constate que, à la fin de janvier, avant le renflouage, le gouvernement du Canada avait un compte de 15.5 millions. Après le renflouage, il était pratiquement le même, soit 14.4

millions. Les provinces avaient 45 millions de dépôts avant le renflouage et le même montant après. Toutefois, alors que les banques avaient 641.8 millions de dépôts avant le renflouage, elles n'avaient plus que 267.2 millions à la fin de juin, ce qui fait une différence notable. Elles avaient ouvert les yeux et commençaient à comprendre que le renflouage n'était qu'une mesure provisoire qui ne résoudrait pas les problèmes de la banque.

Avant le renflouage, les particuliers avaient 410.1 millions de dépôts et 308.5 millions après. Il est donc clair que certains savaient ou avaient eu la sagesse d'évaluer la situation à temps pour sortir leur argent.

Qui profitera de cette opération de sauvetage monstre? Les déposants qui ont des dépôts non assurés de plus de \$60,000. Voyons un peu qui sont ces gens. Nous ne connaissons pas leurs noms, mais nous voudrions bien les connaître. On peut cependant examiner les catégories de particuliers et de sociétés en cause. Puisque ce sont les seuls renseignements que nous possédions, nous devons nous en contenter. Les banques avaient encore des dépôts d'une valeur de 200 millions de dollars à la BCC. Les sociétés avaient 140 millions de dollars de dépôts, les coopératives de crédit 130 millions, les courtiers en valeurs mobilières 110 millions et les provinces 165 millions. Les municipalités avaient des dépôts d'une valeur de 82 millions et les dépôts des particuliers représentaient 27 millions. Ces deux dernières catégories nous préoccupent beaucoup plus que les autres.

Les membres du Nouveau parti démocratique ont recommandé que ceux qui ont été durement touchés par cette faillite et qui n'étaient pas en mesure de savoir ce qui se passait soient indemnisés. Les investisseurs peu avertis n'auraient pas su que faire dans une telle situation et ils n'auraient pas pu protéger leurs intérêts. Cependant, cela ne s'applique pas aux banques à charte, aux grandes sociétés, aux courtiers en valeurs mobilières ni même aux provinces. Selon nous, il est tout à fait inconcevable d'indemniser tout le monde sans fournir de noms. Il est inconcevable d'utiliser l'argent des contribuables d'une telle façon sans pouvoir obtenir de comptes.

Le rôle joué par la Banque du Canada nous préoccupe aussi. L'arrangement pris au moment de l'opération de sauvetage en mars dernier prévoyait notamment que la Banque du Canada injecterait des fonds dans la Banque Commerciale du Canada. Elle devait prêter à la BCC tout montant nécessaire pour couvrir les pertes de dépôts à court terme. Bien entendu, quand l'affaire a commencé à s'ébruiter et que les gens se sont rendu compte de la situation, il y a justement eu une perte à court terme surtout à cause des banques à charte et de certaines sociétés d'investissement.

La Banque du Canada avait prêté 1.3 milliard de dollars à la Banque Commerciale du Canada. Cet argent devait être garanti par l'actif de la banque, mais nous ne savons pas au juste quelle garantie cela représentait. Si l'actif ne valait pas grand-chose, la garantie non plus. Pour l'instant, il semble que l'actif de la banque ne vaudra peut-être que la moitié de sa valeur comptable nette au moment où cet argent a été avancé. Il est donc possible que le montant de l'aide, fixé pour l'instant à 875 millions de dollars, dépasse un milliard. C'est une somme très considérable.